Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213501786-20251215-DEL_53DU151225-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Année 2025 – N°53-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 8 décembre 2025, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Étaient absents excusés :
BAGUET Sébastien a donné procuration à MARCHAND Sébastien
VANNIER Yvonne

Mr BEAUVISAGE Florent a été désigné comme secrétaire de séance.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE **Nomenclature : 1.4**

Monsieur Christophe HALLOUX, adjoint en charge du service technique, fait part aux élus que le contrat d'entretien des espaces verts de la commune avec l'entreprise MOREL & Fils (MOUAZÉ) arrive à terme au 31 décembre 2025.

Il souligne avoir reçu une proposition tarifaire de l'entreprise MOREL & Fils pour l'année 2026 relatives à l'entretien des espaces verts de la commune comprenant :

- la tonte des pelouses (12 passages) : 8 940 € ht
- le fauchage du terrain entre le lotissement de la Grande Prée et la Prée du Petit Bois (2 passages) : 1 608 € ht
- la taille des haies (1 passage) : 1 700 € ht
- la tonte du terrain de foot (1 fois par mois soit 10 interventions) en mulching uniquement : 1 840 € ht

Monsieur HALLOUX précise que l'entreprise s'engage à maintenir ces tarifs pour deux années supplémentaires 2027 et 2028.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ces offres.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213501786-20251215-DEL_53DU151225-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le contrat d'entretien des espaces verts de la commune établi par la SARL MOREL & Fils (MOUAZÉ) pour l'année 2026 et pour deux années supplémentaires 2027 et 2028 comme suit :

  - Tonte des pelouses et fauchage terrain : 10 548 € ht soit une facturation mensuelle de Janvier à Décembre de 879 € ht par mois ;
  - Taille des haies : 1 700 € ht ;
  - Tonte du terrain de foot : 1 840 € ht.

- **D'AUTORISER** le maire à signer lesdits contrats avec la SARL MOREL & Fils au nom de la commune.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

